

Plateau Conseil de Quartier



◆ Compte-rendu - Conseil de quartier du 16 février 2023

Le conseil de quartier s'est déroulé en présence de :

- Monsieur Khaled BEN MOHAMED, Adjoint au Maire référent des conseils de quartier.
- Monsieur Ludovic LECOMTE, Adjoint au Maire référent des conseils de quartier.
- Madame Sandra BAHRI, Conseillère municipale déléguée à la Concertation de proximité.
- 33 habitants.

ORDRE DU JOUR

1. Quels aménagements pour améliorer la sécurité des enfants sur l'impasse André Kommer ?
2. Retour sur les raisons de l'abandon du projet de sente « Kommer »
3. Questions diverses

Le conseil de quartier est ouvert à tous les habitants du quartier. Outil de démocratie, c'est un lieu d'information, de concertation, de proposition et d'initiative qui permet de développer ou restaurer les liens sociaux dans le quartier en assurant des solidarités et en animant la vie citoyenne par l'information et les débats menés. Il participe à la construction de la décision, qui demeure, au final de la responsabilité du conseil municipal. Il permet d'interpeller les élus et l'administration municipale qui s'engagent à donner une réponse motivée, positive ou négative, aux demandes formulées lors des conseils de quartier.

Les élus introduisent la séance en rappelant l'ordre du jour aux habitants.



URBANISME

La sécurité des enfants sur l'impasse André Kommer

Lors des précédents conseils de quartier, diverses problématiques ont été soulevées autour de la sécurité des enfants aux abords de l'école Eugénie Cotton. Suite au diagnostic collectif réalisé lors de la dernière séance, les élus référents engagent le travail collectif avec le conseil de quartier, dont les habitants de l'impasse Kommer.

Les élus suggèrent aux habitants que cette séance se concentre sur la question de l'impasse André Kommer elle-même.

En effet, de très divers intérêts sont en jeu, que les élu.es souhaitent tous voir concertés : les habitants de l'impasse et du quartier, le monde éducatif, qui dispose de ses propres instances de discussion, et les locataires de la résidence du Colonel Fabien, qui disposent également de leurs propres modalités de discussion avec leur bailleur.

Service Vie de quartier

01 46 82 81 96 - viudequartier@mairie-vitry94.fr - Référent du quartier Housseem DJABALI

Plateau Conseil de Quartier



La discussion s'engage sur les propositions ci-dessous, qu'il s'agisse de celles établies par les services ou par les habitants, en séance.

<p>1. La fermeture totale de la circulation automobile dans l'impasse André Kommer, sur des horaires et jours précis correspondant aux entrées et sorties d'école Eugénie Cotton, avec la présence de surveillance de la voie publique.</p>	<p> Plusieurs habitants apprécient cette proposition. Ils recommandent que cette idée soit affinée pour garantir que les pompiers ou des livraisons scolaires puissent toujours accéder à l'école.</p> <p> Un habitant souligne également la nécessité de la présence de surveillance aux abords de l'école aux horaires d'entrées et sorties.</p>
<p>2. L'interdiction sauf aux riverains de la circulation de véhicules à moteur dans l'impasse André Kommer en développant un système de badges.</p> <p>3. L'aménagement d'une zone de demi-tour dans l'impasse.</p>	<p> Pour certains participants le demi-tour n'est pas la bonne solution. Ouvrir l'accès par la Rue Verte semble selon eux une meilleure option, même s'ils sont conscients que cela nécessite un travail avec les locataires de la résidence « Colonel Fabien » et le bailleur.</p> <p> Les habitants soulignent la nécessité d'un aménagement de qualité de la zone de demi-tour pour éviter une éventuelle aggravation de la circulation.</p> <p> Plusieurs habitants proposent également d'aménager le terrain à côté de l'école qui deviendrait une aire de détournement pour un dépose-minute.</p>
<p>4. La remise en service de la barrière d'entrée de l'impasse, avec ou sans système de badges résidents.</p> <p>5. L'ouverture de l'impasse sur le parking de la résidence Colonel Fabien, afin de supprimer les risques de demi-tour (Celle-ci nécessite évidemment l'accord du bailleur).</p> <p>6. L'aménagement d'une zone « de rencontre » sur l'impasse. (Une zone de rencontre est une voie où les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents. La vitesse de circulation</p>	<p> L'enjeu de la circulation des deux-roues motorisés dans l'impasse est également souligné par un habitant.</p>

Plateau Conseil de Quartier



des autres usagers motorisés est limitée à 20 km/h).	
--	--

Les élus rappellent aux habitants qu'à ce stade, aucune de ces propositions n'a été budgétisée ni validée. La municipalité a préféré solliciter votre avis de manière ouverte dès le début de la réflexion pour nourrir le travail des services.

Suite à ces échanges ouverts avec les habitants présents, d'autres propositions ont été ajoutées :

7. Fermeture totale de la circulation sur l'impasse André Kommer avec une sortie par la rue verte réservé aux riverains.
8. Aménager un dépose-minute à côté de l'école.
9. Mise en place des ralentisseurs de tout le long de l'impasse.
10. Réflexion sur un système de pédibus.

Au vu de ces propositions, les élus suggèrent aux habitants de les hiérarchiser. Après avoir trié ces propositions par ordre de préférence, trois propositions ont émergées :

1. **Aménager un dépose-minute à côté de l'école.**
2. **Fermeture totale de la circulation sur l'impasse André Kommer avec une sortie par la rue verte réservé aux riverains.**
3. **Etude d'un système de pédibus.**

Les élus précisent aux habitants que ces propositions seront étudiées sur des critères techniques et budgétaires par les services de la ville, afin d'avancer avec eux sur des solutions réalisables. C'est sur ces bases qu'un retour leur sera fait, en cohérence avec les consultations du monde éducatif et du bailleur de la résidence du « Colonel Fabien ».

L'explication de l'abandon du projet de la Sente « Kommer »

Bref rappel historique du projet

Depuis une dizaine d'années, la municipalité a souhaité établir un passage piétonnier depuis la rue Dalou jusqu'à l'impasse Kommer, afin de faciliter la circulation piétonne entre ces deux zones densément peuplées (la cité Dalou et la résidence du Colonel Fabien). A l'époque, la résidence du bailleur Valophis présente aujourd'hui sur le tracé initialement prévue n'était pas encore construite.

Les raisons de l'abandon du projet

Les espaces privés, sur lesquels devaient passer la sente, et notamment la résidence du bailleur Valophis, n'avaient pas été conçus dès le début en vue du passage de cette sente. Ainsi, les habitants de cette résidence notamment ont rapidement formé un collectif et se sont organisés (pétition, audience en mairie) pour pointer les inconvénients du passage de cette sente entre la rue Edouard Tremblay et l'impasse Kommer. Les travaux de finalisation avaient par ailleurs confirmé une partie des craintes des habitants de la résidence « Valophis », avec plusieurs incidents liés au passage de deux-roues motorisés sur la zone

Plateau Conseil de Quartier



C'est dans ce contexte que la municipalité a souhaité **arrêter le projet** en janvier 2021.

Devant les questionnement réitérés de plusieurs participants aux conseils de quartier, il a été décidé de faire le point sur les raisons de l'abandon de ce projet, en invitant l'amicale de la résidence de Valophis :

 Des habitants de L'Amicale Valophis affirment qu'il y a eu un afflux de personnes restant tardivement dans les lieux dès le début de l'aménagement, ainsi qu'une présence importante de deux-roues. Ils estiment également que cela pourrait poser des soucis de relations entre les habitants des deux cités ainsi reliées. Ils rappellent également avoir fait savoir leur opposition à ce projet depuis plusieurs années.

 Les élus rappellent aux habitants de l'amicale Valophis que le projet de la sente « Kommer » a bien été abandonné tôt durant ce mandat, suite aux sollicitations des habitants. Celles-ci ont bien été prises en compte et ce sont bien celles-ci qui ont généré l'arrêt du projet. Les élus précisent que l'objectif de la séance était uniquement d'être en mesure d'en expliquer les raisons à d'autres habitants moins concernés et moins au courant des fortes nuisances qu'auraient occasionné la réalisation de ce projet.

 Des habitants de la cité de la rue Dalou précisent qu'ils découvrent toutes ces problématiques et confirment la nécessité d'abandonner le projet entre l'impasse Kommer et la rue Tremblay. Ils souhaitent cependant réinterroger le devenir de l'autre tronçon du passage, entre la rue Dalou et Tremblay. Les habitants de la résidence de Valophis confirment que cette partie du projet ne leur pose aucun souci particulier.

 Les élus référents répondent s'engagent ainsi à étudier au niveau foncier notamment la possibilité de passages entre les rue Dalou et Tremblay.

 Un habitant suggère de mettre des barrières dans l'impasse Kommer et rue Antoine Bourdelle pour empêcher le stationnement sur les trottoirs ce qui éviterait aux enfants de marcher sur la chaussée.

 Les élus référents précisent que le stationnement rue Antoine Bourdelle est organisé partiellement sur les trottoirs. De tels aménagement, réduiraient fortement le nombre de places de stationnement dans la rue, risquant d'augmenter le stationnement gênant dans le quartier.



SOLIDARITÉ

 Le président de l'Association Vitry Solidarité (AVS) prend la parole afin de présenter l'association. Il invite les habitants au vide-grenier organisé par l'association à la cité Colonel Fabien le dimanche 19 mars.

 Les élus annoncent que les préparatifs sont en cours pour une fête de quartier en lien avec la Maison des Vitry'Haut, qui débutera à l'initiative du Conseil de Quartier et de la Maison Vitry'Haut. Les membres du Conseil de quartier seront invités à participer à la première réunion préparatoire au Centre social le 14 mars.

Service Vie de quartier

01 46 82 81 96 - videquartier@mairie-vitry94.fr - Référent du quartier Housseem DJABALI

Plateau Conseil de Quartier



DIVERS

 Un résident se demande s'il serait possible d'avoir des ralentisseurs sur la rue Edouard Tremblay et un feu rouge à l'intersection avec l'impasse Kommer ?

 Un autre habitant répond qu'il s'agissait d'une route de sécurité et d'autorité départementale, et qu'il s'est déjà interrogé les services voiries de la ville à ce sujet et également un commandant des pompiers qu'ils avaient confirmé qu'aucun feu rouge ou ralentisseurs ne serait possible sur la rue Edouard Tremblay.

 Un habitant s'interroge sur l'ordre du jour, et sur le plan vélo en particulier.

 Les élus expliquent que cette première partie du plan vélo (la phase « 1 », travaux prévue en 2023) ne concerne pas le quartier. Ils seront intégrés à la concertation pour le tronçon du quartier Clos Langlois, car cette partie relie les trois quartiers : Plateau - Clos Langlois - Centre-Ville.

 Par ailleurs l'ordre du jour du conseil de quartier a été déterminé avec les habitants à l'issue du conseil de quartier précédent et que la sente et l'impasse figuraient bien parmi les demandes récurrentes des habitants.

 Un habitant demande plus de boitage avant le conseil de quartier.

 Les élus répondent qu'il y a des contraintes budgétaires, et le fait de faire plus de boitage occasionne également des dépenses de papier et d'encre. Dans cet objectif tant budgétaires qu'écologique, nous priorisons le développement de banderoles posées à des endroits stratégiques dans le quartier.

 Un habitant indique qu'un arbre sur le talus à l'intersection de la rue Edouard Tremblay et la rue Houdon semblait dangereux car il pouvait tomber à tout moment.

 Un habitant signale également qu'un compteur de gaz est au milieu du trottoir au 97 rue Edouard Tremblay.



ON RÉPOND À VOS QUESTIONS

 Dans la rue Philippe Landrieu au rez-de chaussée d'un pavillon est installé une onglerie. Quelle est la législation en vigueur pour ce type de « commerce » ?

 Dès lors que ni affiche ni enseigne ne marquent un local d'une activité commerciale aucune personne ne peut s'introduire sur un domaine privé pour y mener une enquête.

 Dans la première partie de la rue Edouard Tremblay, qui est en zone trente, les vélos sont autorisés à l'emprunter dans le sens de la descente. Ils roulent très vite à contresens et les automobilistes qui montent ne les

Plateau Conseil de Quartier



voient qu'au dernier moment. Peut-on pour des raisons de sécurité interdire exceptionnellement la circulation des vélos à contre sens sur cette portion ?

 Le double-sens cyclable n'est pas autorisé dans la rue Edouard Tremblay entre la rue Meissonnier et la rue Edouard Till, un panneau le spécifiant sera installé. Il s'agit d'une exception au droit général ayant nécessité un arrêté spécifique validé en préfecture.

Les élus indiquent que le prochain conseil de quartier aura lieu lors de la première quinzaine de juin 2023.

Les réponses aux questionnements qui sont manquantes dans cet écrit, seront données dans les prochains comptes rendus au fur et à mesure de leur instruction.